

Je vous l'envoie en souvenir de votre bonne mère priant Dieu qu'il vous protège et qu'il vous fasse travailler pour la gloire de votre patrie.

Croyez à toute ma sympathie.

ISABELLE, comtesse d'Eu »

Angleterre. — *La question du serment* — La question des modifications à apporter au serment d'adhésion à la foi protestante que prêtent les souverains anglais au jour de leur avènement vient d'entrer dans une phase nouvelle. Le comité nommé à l'effet de rédiger une formule plus acceptable pour les catholiques que l'ancienne vient de déposer son rapport. Ce rapport, disons-le tout de suite, bien que témoignant d'un sincère bon vouloir, est encore loin d'être satisfaisant.

Dans cette question du serment, il y a deux points bien distincts : l'acte constitutionnel qui écarte du trône tout prétendant catholique — et la formule destinée à faire respecter cet acte constitutionnel.

Or, les catholiques ne cherchent nullement aujourd'hui à obtenir le rappel de la fameuse loi dite *Act of settlement*, toute inique qu'elle demeure, qui, par crainte du pouvoir absolu autant que par haine de l'Eglise romaine écarta pour jamais du trône les Stuart et leurs héritiers catholiques. Les catholiques anglais savent qu'aujourd'hui encore la grande majorité de la nation tient essentiellement à ce que le monarque appartienne, au moins nominalement, à la foi protestante. Mais ceci posés, ils sont en droit de demander que le premier acte